

Nombre de conseillers :

en exercice : 11  
de présents : 08  
de votants : 08

**SEANCE DU 25 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique SAMSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2022

Présents : Véronique SAMSON, Pascal PATUREAU, Éric MARCHERAT, Estelle BOUTONNET, Mario MENDES, Rosina CAPICCHIONI, Sandrine DESMAREST, Christophe CHAPELLE.

Absents : Julien CASSATA, Denis BARRAY et Laetitia CHAPELLE.

M. Mario MENDES a été nommé secrétaire de séance.

• ***APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 18 FEVRIER 2022.***

Le compte rendu de la séance du 18 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents du conseil.

• ***2022-05 OUVERTURE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT***

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Crédits ouverts (hors RàR) - dépenses d'investissement 2021 =

876 655.99 - 20 587 = 856 068.99€

Soit une enveloppe maximale de 25% égale à 214 017.24€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 9000 € afin de régler les factures de travaux de réhabilitation de la station d'épuration.

Mme le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif d'assainissement dans la limite des dépenses concernées suivantes :

Chapitre 21 - Article 21311 : 9 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mme le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

• ***2022-06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE***

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par M. Chakib BAITA et Mme LAVALETTE Martine, receveurs municipaux.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme SAMSON Véronique, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que les receveurs municipaux ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leurs ont été prescrites de passer dans leurs écritures,

Considérant que M. BAITA Chakib et Mme LAVALETTE Martine, receveurs municipaux, ont normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances de la Commune.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>o</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2021, par les receveurs municipaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuve à l'unanimité le compte de gestion communal 2021.

• **2022-07 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Pascal PATUREAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune, dressé par Véronique SAMSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat exercice 2021	6 779.30	59 218.00
Intégration du CCAS	961.87	
Résultat de clôture antérieur	277 179.30	-41 176.67
Résultat de Clôture 2021	284 920.47	18 041.33
Résultat Global	302 961.80€	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Hors de la présence de Véronique SAMSON, Maire, vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• **2022-08 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2021**

Concernant l'approbation du compte de gestion du service assainissement établi par M. BAITA Chakib et Mme LAVALETTE Martine, receveurs municipaux ;

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme SAMSON Véronique, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que les receveurs municipaux ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

Considérant que M. BAITA Chakib et Mme LAVALETTE Martine, receveurs municipaux, ont normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances du service assainissement ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>o</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2021, par les receveurs municipaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du service assainissement 2021.

• **2022-09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2021**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Pascal PATUREAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune, dressé par Véronique SAMSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat exercice 2021	1 864.89	54 257.21
Résultat de clôture antérieur	33 786.94	59 453.99
Résultat de Clôture 2021	35 651.83	113 711.20
Restes à Réaliser		-194 372.71
		120 558.63
Total	35 651.83	39 897.12
Résultat Global	75 548.95€	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Hors de la présence de Véronique SAMSON, Maire, vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• **2022-10 ADHESION AU SERVICE FACTURIER**

Mme le Maire informe les conseillers que la Trésorerie de Bray sur Seine propose à la commune d'adhérer au service facturier ou "SFACT" qui sera le centre unique de traitement et de paiement des factures. Ce dispositif prévu par l'article 41 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

La mise en place d'un SFACT fluidifie les dépenses auprès des fournisseurs. Elle ne modifie pas la séparation ordonnateur / comptable, ainsi le paiement des factures se fera sur accord de Mme le Maire pour attester du "service fait" et l'élaboration du budget restera de la compétence du conseil municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la commune intègre le service facturier dans les meilleurs délais. Il charge Mme le Maire de toutes les formalités administratives.

**AFFAIRES DIVERSES**

- Concernant les équipements extérieurs de la salle communale  
Afin de remplacer le matériel dégradé l'été dernier, Mme le Maire a commandé un banc et deux tables de pique-nique pour la salle communale. L'indemnisation de l'assurance a couvert cette dépense. La livraison du colis de 318kg est prévue dans les prochains jours.
- Concernant le photocopieur du secrétariat de la mairie  
Suite à de multiples signes de vétusté, il est devenu nécessaire de remplacer le copieur acheté en 2010. En effet, il est compliqué de remplacer certains composants de l'appareil. Depuis janvier, Mme le Maire a sollicité plusieurs devis, comparé les offres achat ou location. Elle a finalement tranché pour un achat auprès du fournisseur habituel société KOESIO
- Concernant la finalisation des travaux de la station  
Sur invitation de Mme le Maire, M. Pascal PATUREAU annonce au conseiller que la nouvelle station est en fonction depuis le 23 février 2022. Il fait remarquer que faute de précipitations ces dernières semaines,

le bassin d'orage est vide. Un constat d'achèvement des travaux est prévu fin mars, ainsi que la remise des clés. Une formation concernant l'exploitation est en cours de programmation.

- Concernant les travaux de voirie  
Puisque les travaux de la STEP sont terminés, il convient de s'occuper de la réfection de la rue de l'Auxence jusqu'à la limite de Meigneux. Mme le Maire a confié l'étude des travaux à M. Didier JAKUBCZAK, chargé d'étude. Il sera en charge des devis, des demandes de subventions (contrat rural), de la passation de marché et du suivi des travaux.
- Concernant la vidéosurveillance  
Mme le Maire informe ses conseillers qu'elle a reçu la cellule de gendarmerie en charge de ce dossier afin d'avoir une présentation des mesures à mettre en œuvre pour une éventuelle installation réglementaire et efficace. L'étude est toujours en cours.
- Concernant les documents d'urbanisme  
La communauté de communes Bassée Montois et celle du Grand Provinois ont invité les maires du canton à des réunions d'information et de présentation des nouvelles mesures à mettre en œuvre pour l'élaboration du nouveau PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat). Ce nouveau document d'urbanisme remplacera notre actuelle carte communale. Il s'orientera vers une préservation du milieu rural et une limitation de l'urbanisation pour les 20 ans à venir. La concertation ne fait que commencer, de nombreuses réunions sont à prévoir. Ce document sera plus rapidement élaboré grâce au travail déjà accompli lors de la proposition de PLUI précédente.
- Concernant le personnel communal  
La situation budgétaire le permettant, le conseil municipal décide de recruter deux jeunes meigneusiens cet été. Les candidatures sont ouvertes.
- Concernant les évènements en Ukraine  
Mme le Maire remercie les meigneusiens de s'être largement mobilisés pour venir en aide aux ukrainiens. Les nombreux dons ont été collectés en mairie puis acheminés à MONTIGNY-LENCOUP. L'école de conduite Carrasco de BRAY-SUR-SEINE a offert de transporter les dons jusqu'à la Protection Civile de MELUN où ils seront expédiés en Ukraine.
- Concernant les équipements de loisir  
Mme Estelle BOUTONNET fait remarquer la vétusté de l'aire de jeux. Elle interroge Mme le Maire sur la possibilité de réhabiliter les jeux. Mme le Maire propose de faire faire des devis afin de l'intégrer dans le contrat rural.
- Rappel de l'agenda
  - Semaine 13 : installation des décorations de Pâques ;
  - Election présidentielle le 10 avril et le 24 avril ;
  - 18 avril : chasse aux œufs de Pâques pour les petits et apéritif pour les grands ;
  - Cérémonie commémorative du 8 mai 2022 ;
  - Apéritif dinatoire le 20 mai 2022 ;
  - Nettoyage de Meigneux et feu de la St Jean le 25 juin 2022.
- Info post conseil  
Lors du débat sur l'éventuelle adhésion de la commune au service facturier, MM. CHAPELLE et MARCHERAT ont souhaité obtenir des précisions sur cette convention. Ils souhaitent savoir si la commune a la possibilité de se retirer si ce service facturier vient à être payant.  
Réponse apportée par Mme Lavalette, trésorière municipale, en date du 28 mars 2022
  - \* ce service est gratuit
  - \* il peut être délocalisé à PROVINS si le nombre de communes adhérentes est insuffisant
  - \* retrait de la convention possible

Séance levée à 22h10